**2004 - AEF - Réouverture des écoles : organisations de personnels, de parents et d’élèves posent leurs conditions**

Tests massifs, désinfections des écoles fréquentées pendant le confinement, matériel de protection, mesures d’éloignement pour les personnes fragiles, limitation des effectifs… Onze organisations de personnels de l’Éducation nationale (FSU, Unsa, Snalc, etc.), de parents et d’élèves ont indiqué, dans une lettre envoyée au ministre le 17 avril 2020, les conditions qu’elles estiment "incontournables" pour la réouverture des écoles et établissements scolaires prévue à partir du 11 mai. Si ces conditions ne sont pas remplies, la reprise "devra être différée", prévient l’intersyndicale.

Elles veulent faire part de leur "grande inquiétude". Le 17 avril 2020, réunies en intersyndicale, plusieurs organisations de personnels (FSU, Unsa Éducation, CGT éduc’action, Snalc, Sgen-CFDT, SUD Éducation, Faen), de parents (FCPE) et d’élèves (Fidl, MNL, UNL) ont envoyé une lettre au ministre de l’Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, à propos de la décision de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Le 19 avril, le Premier ministre Édouard Philippe a donné quelques indications sur les hypothèses envisagées.

***des conditions sine qua non à la reprise…***

Dans sa missive, l’intersyndicale estime que le "strict respect des préconisations sanitaires" est une "condition sine qua non à la reprise". Celles-ci sont, selon elle, composées "d’éléments incontournables" :

* des tests massifs
* la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques…)
* la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agents et les élèves
* les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d’éloignement du travail et avoir un suivi médical
* les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel
* des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves pour permettre la distanciation sociale, et ce pour l’ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.).

Par ailleurs, les organisations demandent la poursuite de "la réquisition, lorsqu’elle est nécessaire, des établissements scolaires pour l’accueil des personnes sans domicile ou en grande précarité de logement", afin de ne pas "fragiliser la politique nationale de santé face au Covid-19".

***… sans lesquelles la réouverture devra être "différée"***

Alors que le ministre consulte les différents acteurs de la communauté éducative depuis la semaine dernière sur les conditions de la reprise, l’intersyndicale lui demande "de présenter [ses] propositions à l’issue de ce cycle d’audiences afin que nous puissions [lui] faire part de nos réactions".

Sans évoquer l’utilisation éventuelle du droit de retrait, comme ont pu le faire, indépendamment, certains syndicats, l’intersyndicale prévient que "si ces conditions n’étaient pas remplies, les risques encourus par les élèves, les personnels et la population devront conduire à différer l’ouverture des écoles et des établissements scolaires prévue à partir du 11 mai".

Plusieurs syndicats avaient, dès l’annonce de la réouverture des écoles, alerté sur les difficultés sanitaires qu’elle pouvait entraîner. SUD a même saisi le conseil scientifique du Covid-19 et la fédération des médecins estime cette reprise "prématurée".

Et, alors qu’une étude de l’Observatoire de la sécurité des établissements a constaté les manquements actuels de nombreuses écoles aux règles sanitaires, l’AMF a d’ores et déjà indiqué que certains maires comptaient ne pas rouvrir leurs écoles le 11 mai prochain.

***FO lance une pétition***

Troisième organisation représentative des personnels, la Fnec-FP-FO, qui n’a pas signé le courrier au ministre, a en revanche lancé une [pétition](https://www.fo-fnecfp.fr/le-11-mai-ou-apres-pas-de-reprise-sans-depistage-systematique-sans-tous-les-moyens-de-protection-necessaires/). FO "considère que sans dépistage généralisé, sans les mesures de protection nécessaires, toute reprise est inacceptable" et "exige" ainsi le dépistage automatique et "la mise en œuvre de toutes les protections sanitaires nécessaires". Dans la matinée du lundi 20 avril, environ 4 000 personnes avaient signé la pétition.